

Strasbourg, le 31 MAI 2022  
CAB/ED/ig

Mesdames et Messieurs les représentants des associations Baggersee, ADIQ, Col'Schick, OPALE, Strasbourg Respire et ZONA,

Par l'intermédiaire d'une lettre ouverte, vous me faites part de vos préoccupations au sujet de l'évolution urbaine de notre territoire. Bien qu'il s'agisse d'un débat complexe, déjà soulevé à de nombreuses reprises, faisant appel à des responsabilités diverses et ayant nécessairement une portée sur le temps long, nous comprenons les interrogations que vous exprimez en tant que porte-paroles d'habitant-es et de riverain-es du territoire. Vous m'interpelez plus longuement sur le Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole (PLUi) pour lequel vous formulez des suggestions. Bien que certains de vos constats (parfois inexacts ou infondés) méritent d'être atténués, elles nécessitent un échange plus approfondi avec la présidente déléguée Danielle Dambach et mes services afin d'étudier sincèrement les marges d'amélioration possibles du document.

Au préalable, vous avez raison lui reconnaître un rôle majeur pour la planification urbaine du territoire, bien que ce soit un outil d'urbanisme parmi d'autres, notamment aux cotés de la loi, des budgets, de l'instruction des autorisations d'urbanisme ou encore des négociations foncières. S'il relève de la compétence de la métropole, il s'inscrit dans un cadre négocié et débattu avec les autres échelons de collectivité (notamment les communes), les personnes publiques associées, les acteurs du territoire et les citoyen-nes, où sont partagés les débats de fond. Et il ne fait pas l'architecture, qui est un art et un métier.

Pour notre part, nous partageons une vision de l'urbanisme résolument tournée vers la qualité de vie et la santé des habitant-es et la résilience face au changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité. Garantir une ville mixte, verte, apaisée et pourvoyeuse de services de proximité ; végétaliser le cadre de vie ; produire des logements performants et confortables ; lutter contre l'artificialisation des sols ; privilégier la rénovation... Nous nous employons à appliquer cette conception territoriale dans l'ensemble de nos politiques publiques, tant dans les aménagements urbains et naturels que dans les projets d'infrastructures ou d'équipements publics, toujours à l'écoute des citoyen-nes. Cela implique de nécessaires équilibres (pas toujours évidents) à trouver – en gestionnaires responsables de nos collectivités – pour répondre aux besoins socioéconomiques (en premier lieu en matière de logement et d'emploi) tout en préservant la santé et l'environnement des habitant-es, ainsi que leur bien-être social. C'est d'ailleurs sur cet objet que j'ai saisi le Conseil de développement de l'Eurométropole dès son installation l'année dernière.

... / ...

Cela nous amène à partager le constat qu'un certain nombre d'orientations globales de notre projet de territoire sont devenues obsolètes et doivent être révisées pour tenir compte des enjeux de transformation écologique inhérents à notre siècle. Ils nous obligent à délaisser une approche territoriale fondée sur l'attractivité et à se tourner résolument vers un aménagement équilibré fondé sur la résilience, la sobriété et la coopération. C'est un engagement pris dans notre feuille de route du mandat déjà entamé et qui prendra plusieurs années pour être consolidé et pleinement traduit dans le PLUi et dans l'ensemble de nos documents stratégiques.

D'ici là, tout n'est pas figé, bien au contraire : les décisions que nous prenons permettent de préfigurer ces changements de paradigmes de manière progressive mais déterminée. Elles nécessitent avant tout une attention et un engagement constants tant dans les projets publics, où nous avons le devoir d'être exemplaires, qu'en matière de régulation des projets privés (dans la limite du cadre légal qui nous est dévolu et qui est très strict, ce qui nous est régulièrement rappelé par la jurisprudence).

C'est ce que nous appliquons lorsque nous adoptons en 2021 la modification n°3 du PLUi imposant (entre autres) de nouvelles normes énergétiques et de qualité de l'air dans les constructions, tout comme une limitation de l'emprise au sol ou encore des obligations à végétaliser. La modification n°4 du PLUi, en cours de préparation, viendra les compléter avec un travail de protection du patrimoine arboré ou encore de la Ceinture Verte de Strasbourg. Mais c'est aussi l'approche que nous avons porté dans les réorientations du grand projet d'aménagement Deux Rives, prévoyant désormais des bâtiments bioclimatiques et davantage d'espaces verts et d'équipements de proximité, sans perdre de vue la nécessité de développer l'offre en logements abordables.

Ces exemples (il y en a d'autres !) illustrent le travail que nous avons mené dès notre prise de fonction tant sur les plans réglementaires qu'opérationnel pour revoir les objectifs et les pratiques au niveau de l'Eurométropole. Un travail dans la dentelle, dont les résultats apparaîtront progressivement, qui doit permettre de concilier les enjeux aux différentes échelles et temporalités, même si nous ne sommes pas seuls acteurs et décisionnaires. Nous vous invitons à poursuivre votre implication dans l'ensemble des démarches de participation, à commencer par la concertation réglementaire à venir dans le cadre de la modification n°4 du PLUi, afin de porter officiellement vos demandes. La responsabilité qui nous incombe est celle de rechercher l'intérêt général, dépassant nécessairement les ressentis individuels. Nous sommes convaincus que c'est ainsi que nous pouvons faire la ville autrement.

Dans cette perspective, je vous prie d'agrée, Mesdames et Messieurs les représentants des associations Baggersee, ADIQ, Col'Schick, OPALÉ, Strasbourg Respire et ZONA, l'expression de mes salutations distinguées.



Pia IMBS

MADAME MARIE-HELENE LAWSON  
PRESIDENTE  
ASSOCIATION BAGGERSEE  
12 RUE DE CANNES  
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN